

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Lattara, sous la présidence de Monsieur Francis ANDREU, Premier Adjoint. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33  
Date de convocation du Conseil Municipal :

**OBJET:** BUDGET ANNEXE THEATRE  
JACQUES COEUR : BUDGET  
SUPPLEMENTAIRE 2020

3 juillet 2020.  
**PRESENTS** : M. ANDREU, Mme ALVAREZ, M. PASTOR, Mme REBOUL, Mme PLANCKE, M. MODOT, Mme MARGUERITTE, M. JOUVE, Mme JIMENEZ, M. LOPEZ, Mme AUBY, Mme PLANTIER, M. CANDELA, Mme GUARINIELLO, Mme GENTE, M. ATLAN, Mme PRIEU, M. FABIANO, Mme MARTINEAU, Mme RIAUMAL-BABOUIN, Mme GRANADOS, M. PLANCHOT, Mme KESSAS, M. FOURCADE, M. RHUL, Mme BERRENGER

**EXCUSES** : M. MEUNIER, M. CAPEL, M. BATTIVELLI, M. ACQUAVIVA, M. BORELLO, Mme LAMARQUE, Mme LECOINTE

Le budget supplémentaire communal de l'exercice 2020 qui comprend les reports de l'exercice précédent et de nouvelles inscriptions, se présente ainsi :

### Section de fonctionnement

e) <u>Dépenses</u>		
- Nouvelles inscriptions		5 600,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 5 600,00 €</b>
f) <u>Recettes</u>		
- Excédent 2019 reporté		33 789,34 €
- Nouvelles inscriptions		- 28 189,34 €
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 5 600,00 €</b>

Les principales nouvelles dépenses et recettes du budget annexe du Théâtre sont :

### B) Section de fonctionnement

e) <u>Dépenses</u>		
- Remboursements suite annulations spectacles		+ 12 000,00 €
- Nettoyage des locaux du Théâtre		+ 7 000,00 €
- Réduction achat spectacles		- 13 400,00 €
f) <u>Recettes</u>		
- Excédent 2019 reporté		33 789,34 €
- Subvention exceptionnelle Commune		86 810,66 €
- Réduction billetterie et location théâtre		- 115 000,00 €

# Commune de Lattes

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve les propositions budgétaires présentées dans le budget supplémentaire 2020 du Théâtre Jacques Coeur.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 7 abstentions.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER,  
Maire.

Francis ANDRE  
1er Adjoint

